

semble pas probable que nous recevions d'autres mesures de l'autre Chambre. Néanmoins, on nous a demandé de nous tenir prêts. Je demande donc à la Chambre de suspendre sa séance jusqu'à l'appel du timbre, probablement à 10 heures, ce soir.

L'honorable M. HORNER: Espère-t-on proroger le Parlement ce soir?

L'honorable M. ROBERTSON: J'ai dit au début que les perspectives n'étaient pas brillantes. Toutefois, "rien n'est perdu tant qu'il reste l'espoir..."

(Le Sénat suspend la séance à 6 heures.)

Reprise de la séance.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le PRÉSIDENT SUPPLÉANT fait part au Sénat d'une communication du sous-secrétaire du gouverneur général, l'informant que l'honorable Patrick Kerwin, suppléant du gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui à 11 heures du soir, proroger la présente session du Parlement.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

ADOPTION PAR LES COMMUNES DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

Son Honneur le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Honorables sénateurs, la Chambre des communes transmet un message avec le bill O12, intitulé: loi constituant en corporation la Corporation épiscopale catholique romaine du Labrador, informant le Sénat qu'elle a approuvé les amendements apportés par le Sénat audit bill, sans autre amendement.

BILL CONCERNANT LA PENSION DU SERVICE CIVIL

ADOPTION PAR LES COMMUNES DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

Son Honneur le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Honorables sénateurs, nous avons reçu de la Chambre des communes le bill 415, intitulé: loi modifiant la loi de pension du service civil, ainsi qu'un message nous informant que les Communes ont adopté, sans modification, les amendements proposés par le Sénat.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

[L'hon. M. Robertson.]

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES SUBSIDES n° 5

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill 457, intitulé: loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1948.

Le bill est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. ROBERTSON propose la 2e lecture du bill.

Honorables sénateurs, il y a lieu, je crois, de formuler quelques observations à l'égard de ce bill. Les dépenses totales, au chapitre du budget principal des dépenses et à celui des deux crédits supplémentaires, s'établissent à \$2,199,049,353.74. Sur cette somme, les crédits statutaires se chiffrent par \$932,429,733.18, ce qui laisse un solde de \$1,266,619,620.56. On se souvient que les bills des subsides n°s 1, 2, 3 et 4, déjà adoptés, portaient sur une somme totale de \$390,307,633.68; il reste donc un total, au chapitre du budget principal des dépenses et des crédits supplémentaires, de \$876,311,986.88. Ce montant comprend, premièrement, le solde des crédits principaux et des premiers crédits supplémentaires se chiffrant par \$761,322,767.72; deuxièmement, les autres crédits supplémentaires de \$114,989,219.16.

Je tiens à signaler aux honorables sénateurs que les crédits statutaires, qu'il n'est pas nécessaire d'adopter, comprennent le service de la dette publique, les dépenses statutaires comme les allocations familiales et autres crédits à l'égard du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que certains autres crédits, notamment les indemnités et les traitements des juges.

Son Honneur le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Peut-être devrais-je ajouter que bien que les dépenses totales qui dépassent deux milliards visent les comptes courants, elles comprennent des crédits d'environ 82 millions au chapitre des programmes d'établissement de soldats et relèvent du compte du capital et non pas des dépenses courantes.

L'état général en ce qui concerne les revenus et dépenses, tel que communiqué à la Chambre des communes par le ministre des Finances, établit son estimation primitive des revenus, pour la présente année financière, à environ 2 milliards 450 millions, à l'exclusion des abattements d'impôts accordés par la suite. L'estimation des revenus à l'époque était d'environ